

Remboursement de la créance ?

Par ckc08, le 10/07/2016 à 14:40

Bonjour , je me permets de venir poster un message en espérant trouver une solution à mon problème . En 2010 , alors que j'étais mineur , j'ai suivi des cours par correspondance, et donc c'est ma mère qui payer les cours. Or cette semaine , j'ai reçu une lettre d'un cabinet d'huissier de justice me demandant le remboursement de la somme de 1222 euros . Après avoir pris contact avec ce cabinet, il se trouve que ma mère a arrêter de payer du jour au lendemain cette formation, sans me mettre au courant . Étant donner que je suis maintenant majeur , c'est à moi que l'on demande le remboursement de cette somme . Or je ne possède pas cet argent . Que dois-je faire car japprehende les poursuites judiciaires ? En attendant une réponse de votre part , je vous souhaite un bon week-end. Merci .

Par Visiteur, le 10/07/2016 à 15:26

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Ce sont des habitués de ce genre d'action. Il confient votre dossier à un cabinet de recouvrement, vous avaient-ils relancé auparavant ?

Sans décision de justice, ils n'ont pas grand autre pouvoir que celui de vous intimider.

Par ckc08, le 10/07/2016 à 16:53

Bonjour et merci pour votre réponse . Non c'est la première fois que je reçois une relance de leur part .